

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

**MONOGRAPHIE DE LA
COMMUNE DE KLOUEKANME**

Consultant

Adéyemi Achamou FAHALA

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE KLOUEKANME

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
REMERCIEMENTS	6
INTRODUCTION.....	7
I-CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	8
1.1- Le cadre physique.....	8
1.2- Le CADRE ADMINISTRATIF	9
II- LE CADRE HUMAIN	11
2.1 Les données démographiques	11
2.2 L'organisation sociale et les principaux groupes ethniques.	11
2.3- L'organisation de l'espace communal	12
III- L'ECONOMIE LOCALE	13
3.1 L'agriculture	13
3.2 L'élevage.....	13
3.3 La pêche	14
3.4 Le commerce	14
3.5 L'artisanat et les métiers.	14
3.6 Le tourisme, les loisirs et l'hôtellerie.....	15
3.7 L'industrie.....	15
3.8 Les activités minières.....	15
3.9 Le transport	16
IV. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE KLOUEKANME.....	17
4.1. La vision de la Commune de Klouékanmè.	17
4.2. LES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES MAJEURES.	17
4.3. Les orientations stratégiques.....	18
4.4 Les filières leviers pour le développement économique local	20
CONCLUSION	21

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDEPS	
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADEAR	
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans

	l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Élevage
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Évaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Évaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de KLOUEKANME.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- D'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune (exploitation du PDC) et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement, d'une part, à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées et d'autre part à la lassitude des élus locaux fasse à la kyrielle d'études qui se mènent sans être toujours accompagnées d'actions concrètes pouvant justifier leurs exécutions.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

I-CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1- Le cadre physique

1.1.1 – La situation géographique

La Commune de Klouékanmè est située au Nord – est du Département du Couffo.

Elle est limitée :

- au Nord par la Commune d'Agbangnizoun et d'Aplahoué ;
- à l'Est par le fleuve Couffo, frontière naturelle qui la sépare de la Commune d'Agbangnizoun ;
- au Sud par les Communes de Djakotomè, de Toviklin et de Lalo ;
- à l'Ouest par la Commune d'Aplahoué.

Avec une superficie de 394 km² (RGPH 2002), la Commune de Klouékanmè couvre 16,39% de la superficie du département du Couffo et 0,35% de la superficie du territoire national.

La Commune est divisée en huit (08) arrondissements et compte aujourd'hui soixante un (61) villages et quartiers de ville.

1.1.2 – Le relief

Dans la Commune de Klouékanmè, on rencontre deux types de relief. Il s'agit d'un plateau qui occupe les parties centrale et méridionale et une dépression dans la partie septentrionale de la Commune. Aussi faut-il souligner l'existence de deux collines dans la dépression d'orientation Sud Ouest-Nord Est qui confère à l'ensemble morphologique un paysage pittoresque.

1.1.3 – Le climat et l'hydrographie.

A l'instar de tout le département du Couffo, la Commune de Klouékanmè jouit d'un climat de type subéquatorial humide et chaud, avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La pluviométrie annuelle varie entre 900 et 1200 mm.

Le réseau hydrographique est constitué du fleuve Couffo et de ses affluents (le réseau dense ne couvre que le nord de la Commune : Sawa, Lanhoun, Lanta, Adjahonmè etc.).

Il y a également les rivières Tovi, Zochi et Togan dans Lanta, plus précisément dans les villages Tokanmè- Aliho et Tokanmè- Kpodji dont les sources méritent d'être valorisées.

1.1.4 – *Le sol et la végétation.*

1.1.4.1– Le sol.

On rencontre trois types de sols :

- les sols ferrugineux tropicaux sur les granites du précambrien et les grès du crétacé dans la partie Nord de la Commune (Lanta, Kpévidji et Gbowimè)
- les sols ferrallitiques sur sédiment meuble argilo-sableux du continental et sur les grès du crétacé dans la partie sud de la Commune (Ahogbéya, Hondjin, Akouègbadja, Tchikpé, Komè). Ces sols s'adaptent bien aux cultures de la tomate.
- les sols constitués de minéraux bruts d'origine lithique sur roche affleurante. On note aussi la présence des sols hydromorphes.

Dans l'ensemble, tous les sols sont favorables à toutes les variétés de cultures vivrières, industrielles et maraîchères. Ils s'adaptent également aux plantations d'essences forestières et fruitières.

1.1.4.2 – La végétation.

Au Nord de la Commune, une végétation de savane arborée couvre le socle précambrien.

Les formations végétales au Nord sont totalement dégradées, remplacées par la palmeraie vignoble puis par les plantations fruitières. La dégradation des formations végétales dans la Commune est le fait de la pression démographique et de l'exploitation des sols par les hommes. Les quelques rares essences végétales naturelles qu'on rencontre aujourd'hui sont : le Baobab (*Adansonia digitata*), le Néré (*Parkia bioglobosa*). Les essences comme Iroko (*Melicia excelsa*), l'*Azalia africana*, le *Pteurocarpus erinaceus* ont quasiment disparu. Les essences forestières plantées sont l'*Eucalyptus camaldulensis* , le Teck (*Tectona grandis*), l'*Acacia auriculiformis* et le *Khaya senegalensis*. Aussi faut-il signaler les formations spontanées de Neem (*Azadirachta indica*) précieusement protégées par tout producteur agricole.

1.2- Le CADRE ADMINISTRATIF

1.2.1 Les services communaux

La Commune dispose des bureaux de la Mairie et des Arrondissements. On dénombre huit (08) services dont les Affaires domaniales, les Affaires Générales, les Affaires financières, le Secrétariat Administratif, le Bureau de la population et de l'état civil, le Secrétariat particulier, le Secrétariat Général et les Affaires économiques.

Au total, la Mairie dispose de Vingt deux (22) agents, toutes catégories confondues. Les plus nombreux sont ceux de la catégorie D (Source : prodécom/émac/abomey/ac/ novembre 2003).

Les bureaux de la Mairie sont en matériaux définitifs mais insuffisants pour abriter tous les services.

La qualité des services rendus est à améliorer pour mieux satisfaire les usagers. Aussi, faut-il souligner la nécessité de recruter un personnel qualifié ou de renforcer les capacités techniques de ceux présents.

Au niveau des Arrondissements, c'est aussi le comble. Aucun des Arrondissements ne dispose de personnel. Le Chef d'Arrondissement joue également le rôle de Secrétaire et travaille dans sa maison parce que ne disposant pas de local adéquat.

Sur les huit (08) Arrondissements, seuls ceux de Lanta et d'Adjahonmè disposent d'infrastructures en matériaux définitifs. Celui de Lanta est inachevé et menacé de ruine. A Klouékanmè- centre, les bureaux sont vétustes et méritent une réfection profonde ou même une nouvelle construction. Les autres arrondissements souffrent cruellement d'infrastructures devant abriter leurs bureaux.

L'équipement de ces arrondissements est une gageure pour une meilleure politique d'enregistrement des enfants à la naissance et de conservation des actes de naissance et autres documents administratifs. Il est alors impérieux qu'une place de choix soit accordée à la réalisation de ces infrastructures dans les plans d'opérations de la Commune.

1.2.2 Les services déconcentrés de l'Etat

La quasi-totalité des services déconcentrés sont présents dans la Commune. Il s'agit du Centre Régional pour la Promotion Agricole (CeRPA), la Circonscription Scolaire, le Centre de Promotion Sociale, la Brigade territoriale de gendarmerie, l'hôpital de zone, le service des impôts, la poste, le trésor et le service d'eau et d'électricité.

Tous ces services ne disposent pas de locaux. Les infrastructures abritant ces structures sont dans un état délabré et très peu équipés. On note aussi au niveau de ces services, le manque de personnel qualifié. La Gendarmerie, le Trésor, le Centre de Promotion Sociale et le Service des impôts et domaines sont les parents pauvres des structures déconcentrées.

Quant à l'Office des Postes et Télécommunication (OPT), il dispose d'un bâtiment sans personnel suffisant et sans central téléphonique. Une attention particulière devra être portée sur ces services afin qu'ils accompagnent efficacement le Développement Local.

1.2.3 Les structures non gouvernementales intervenant dans la Commune

Près d'une trentaine d'ONG interviennent dans divers domaines du développement. Elles interviennent pour la plupart dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'environnement. Elles disposent d'un cadre de concertation que préside le Maire. Elles ne jouissent pas toutes d'une bonne fonctionnalité. Il est alors urgent de renforcer leurs capacités d'intervention pour leur permettre de jouer leurs rôles de plus en plus importants d'acteurs du développement.

II- LE CADRE HUMAIN

2.1 Les données démographiques

Les résultats du recensement de 2002 place la Commune en troisième position après Aplahoué et Djakotomè avec une population de 93.324 habitants soit une densité moyenne de 237 habitants/km².

La répartition spatiale de la population selon les données du recensement de 2002 donne de manière globale 46% d'hommes pour 54% de femmes.

La population est constituée de 51,90 % de moins de 15 ans et la population active de la Commune est moins de 48 %.

Dans la Commune, la population féminine dépasse nettement la population masculine. Le rapport dans la Commune, 54% est supérieur à la moyenne nationale qui est de 52 % pour les femmes.

Toute action qui touchera les femmes pourrait donc avoir un impact significatif pour le développement local.

2.2 L'organisation sociale et les principaux groupes ethniques.

Comme dans la plupart des sociétés africaines, en milieu Adja, l'homme est le chef de famille et est chargé en principe de subvenir aux besoins de toute la famille.

C'est également lui qui prend toutes les décisions relatives à l'éducation des enfants. Toutefois, on retrouve des cas où c'est la femme qui assume toutes les responsabilités familiales ; c'est le cas le plus fréquent en milieu rural polygame non instruit.

Dans l'ensemble de la communauté, les plus petits doivent du respect aux plus âgés, qui, en retour, leur apportent secours.

Dans une même famille, le droit d'aînesse revient aux garçons et la délégation de pouvoir se fait le plus souvent en faveur des garçons.

Plusieurs types d'association existent dans la Commune parmi lesquelles on peut citer les associations de tontine "égbè", les groupes d'entraide pour les travaux champêtres "dogbè" etc. Toutes ces associations permettent de résoudre les problèmes individuellement impossibles.

On distingue deux principaux groupes ethniques que sont les Adja et les Fon. Les Adja sont les plus nombreux et sont les premiers à s'installer à Klouékanmè.

2.3- L'organisation de l'espace communal

Dans la Commune de Klouékanmè, on distingue deux grandes zones agro-écologiques. La première couvre les arrondissements du Sud et la partie sud de l'arrondissement 'Adjahonmè.

Cette zone est majoritairement caractérisée par la terre de barre propice aux cultures des fruits et légumes. La seconde est celle qui couvre la partie septentrionale de la Commune. C'est la zone des cultures de rente notamment le coton. Elle est la zone relativement boisée de la Commune.

Les modes d'accès à la terre sont l'héritage, l'achat, le métayage, la location et parfois le don.

L'installation des agriculteurs et éleveurs dans la zone ne suit aucun schéma d'aménagement et se fait selon les modes d'accès à la terre.

Les zones urbaines d'habitation sont aussi occupées de façon anarchique. A ce niveau, réside encore le problème de gestion de l'espace rural et urbain qui ne pourra trouver solution que si un schéma directeur d'aménagement est élaboré.

L'habitat est de type groupé. Les lieux d'habitation sont dans l'ensemble insalubres. La plupart des maisons sont en matériaux locaux en milieu rural.

En milieu urbain, les habitations sont en matériaux définitifs et quelques unes disposent d'adduction d'eau.

III- L'ECONOMIE LOCALE

Le développement de l'économie locale de Klouékanmè va se baser sur la promotion de plusieurs filières potentiels dont, entre autres, les filières agricoles, le commerce, l'artisanat et le tourisme.

3.1 L'agriculture

L'agriculture de la Commune de Klouékanmè est une agriculture de subsistance qui est la base de l'économie. C'est une agriculture encore pluviale malgré le potentiel hydrographique de la Commune, une agriculture tributaire des aléas climatiques.

Le système de culture le plus fréquent est une association du palmier jusqu'à l'âge de sept ans aux cultures annuelles. Les palmiers sont abattus pour la fabrication de la boisson locale appelée "sodabi" dès qu'ils atteignent un certain âge. La main-d'oeuvre familiale est la plus utilisée.

Les sols sont continuellement cultivés car la jachère n'est plus pratiquée. Cette surexploitation entraîne un appauvrissement du sol qui est rarement compensé par l'apport d'éléments fertilisants, organiques ou chimiques.

Les principales cultures saisonnières sont : le maïs, la tomate, le manioc, le niébé, l'arachide, le coton, le piment et le gombo.

Les cultures pérennes de rente sont le palmier à huile et les fruitiers (les agrumes, le manguier, le pommier...). Le coton, la tomate et les agrumes constituent les principales sources de revenus des producteurs. Les recettes contribuent à près de 80% à l'économie locale.

Ceux qui vivent de l'agriculture sont évalués à 63 685, soit 91,68 % de la population de la Commune tandis que les actifs agricoles représentent 39,40 % de la population active. Par ailleurs les statistiques montrent que 51,90 % de la population ont moins de 15 ans.

L'économie de la Commune est donc tributaire de l'agriculture et devra bénéficier d'une attention particulière de la part du Conseil Communal et des structures intervenant dans ce secteur.

3.2 L'élevage

L'élevage pratiqué dans la Commune est sédentaire et du type traditionnel. Il est mené en même temps que l'agriculture. Souvent, les produits d'élevage sont vendus lorsque le paysan doit faire face à des dépenses en période de soudure.

L'élevage dans la Commune peut se subdiviser en 4 grands groupes : les volailles, les petits ruminants, les bovins et l'élevage du porc.

3.3 La pêche

La pêche est une activité très peu pratiquée dans la Commune. Elle se fait le long des cours d'eau par les riverains après le retrait des eaux quand les poissons sont piégés dans les boues.

Notons cependant que, certains comme la ferme du Mont Sinaï pratiquent la pisciculture dans les étangs.

3.4 Le commerce

Le commerce constitue le secteur le plus varié tant au niveau des activités qu'au niveau des acteurs. Tous les arrondissements de la Commune disposent d'un marché de nuit ou de jour, sauf Ayahohoué. Des marchés se créent de façon saisonnière dès l'apparition de certains produits notamment la tomate et le gombo. D'autres s'animent tous les jours jusqu'à la fin de la récolte.

Les activités commerciales concernent les produits manufacturiers, les produits agricoles et les produits d'élevage. Les femmes, pendant la période de commercialisation des produits agricoles sont très actives dans l'entremise, autrement dit, elles interviennent activement dans les opérations d'achat de vente et de courtage servant d'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur contre rémunération.

Le commerce des produits d'élevage est plus pratiqué à l'approche des fêtes et lors des cérémonies.

Quant aux produits manufacturiers, ils sont plus concentrés au centre de la Commune. Il s'agit des produits tels que les pièces détachées (auto, moto, moulin), les appareils électroménagers, les produits de la SOBEBRA pour ne citer que ceux là. Ce commerce qui se développe aussi dans l'arrondissement d'Adjahonmè, occupe le deuxième rang dans l'économie locale. Aussi faut-il souligner que son développement dépendra de la construction d'infrastructures routières et d'équipements marchands adéquats.

3.5 L'artisanat et les métiers.

L'artisanat a une vitalité relative. Comme artisans et hommes de métiers, on peut citer : les menuisiers, les maçons, les cordonniers, les charpentiers, les soudeurs, les fondeurs, les électriciens, les puisatiers, les forgerons, les ferrailleurs, les tailleurs, les tisserands, les tricoteuses, les coiffeurs, les tourneurs – ajusteurs, les plombiers, les frigoristes, les fabricants de savon, les potiers, les vanniers etc.

Ces artisans et hommes de métiers jouent un rôle important dans l'équipement des bâtiments, dans le transport, dans l'alimentation en eau, dans l'habillement. C'est

grâce à eux que dans la Commune, on peut assurer, en rapport avec d'autres secteurs, les cinq besoins fondamentaux de l'homme.

Les contraintes relatives à l'exercice de ces métiers se résument en deux points : l'absence de formation continue et le manque de fonds de développement professionnel.

3.6 Le tourisme, les loisirs et l'hôtellerie.

Dans la Commune, quelques arrondissements regorgent d'un potentiel touristique tel que la forêt relique de Djotto, le monastère, le Centre Notre Dame de l'Espérance, le Palais d'Adjahonmè et les vestiges du passage des allemands sur la colline de Lanta.

La Commune dispose de trois auberges.

3.7 L'industrie

L'industrie est très peu développée malgré la forte production de tomate et des fruits qui peuvent être transformés sur place.

Les seules structures que nous pouvons qualifier d'industrielles au niveau de la Commune sont constituées de scieries. On dénombre moins d'une demie douzaine.

3.8 Les activités minières

Les gisements de marbre de Lanta, les carrières de sable et de gravier de Lanta, les carrières de sable d'Ahogbèya constituent pour le moment les seules ressources du sous-sol de la Commune.

Ces carrières de sable, de gravier et de marbre subissent des conditions d'exploitation médiocres.

L'extraction actuelle non contrôlée pourrait conduire certainement à une catastrophe environnementale. Il n'existe pas de données chiffrées sur l'exploitation des carrières. Le sable et le gravier extraits sont consommés localement dans la Commune ou acheminés vers les villes voisines : Abomey et Bohicon.

De nouvelles modalités d'exploitation et de gestion des carrières de sable et de gravier doivent être envisagées afin d'éviter à la Commune la perte de recettes.

3.9 Le transport

Le transport est assuré par des véhicules automobiles. Une gare routière est aménagée à Klouékanmè (chef- lieu de la Commune).

Les Taxi- motos assurent aussi le transport des personnes et des biens. Cette gare est gérée par un comité au sein duquel sont représentés les syndicats des transporteurs.

La Commune a la charge de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des gares routières et des parkings à caractère local. A cet effet, il sera envisagé de nouvelles modalités de gestion de ces infrastructures.

Des véhicules et des motos privés assurent également le transport des hommes et des biens.

Le réseau routier assurant le transport comprend :

- la portion de la route nationale inter-états N° 4 Azové- Abomey : bitumée,
- les routes en terre intercommunales Klouékanmè – Lalo, Klouékanmè – Toviklin, Klouékanmè – Azové.
- et les routes Klouékanmé – Adjahonmé, Klouékanmè- Centre – Avéganmè,
- Klouékanmé – Lanta, Klouékanmé – Ahogbèya, Klouékanmé – Akouègbadja,
- les pistes rurales qui relient les villages aux chef- lieux d'arrondissement

A l'exception de la voie bitumée, les autres routes en terre sont difficilement praticables en toutes saisons.

IV. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE KLOUEKANME

4.1. La vision de la Commune de Klouékanmè.

A partir des études nationales de perspectives à long terme, une vision nationale a été définie selon le scénario ALAFIA et se traduit par « **Le Bénin est en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social** ».

A partir des conclusions du bilan diagnostic et tenant compte de la vision et des orientations nationales, une vision a été formulée pour la Commune de Klouékanmè par tous les acteurs de son développement.

Cette vision s'inscrivant dans un cadre temporel moins long que celui de la vision nationale sera atteinte en 2018, année qui représente le terme de trois mandats de conseil communal.

Cette vision est formulée comme suit :

« Klouékanmè est, en 2018, une Commune désenclavée et assainie, grenier du Couffo, à économie forte et le carrefour de l'excellence pour le bien-être social »

L'opérationnalisation de cette vision au cours de trois mandats devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés. Il est aisé de constater que cette vision a pour objectif central l'amélioration du bien-être social des populations, en se basant sur le renforcement de l'économie locale avec l'agriculture comme secteur prioritaire et la facilitation de l'accès aux services sociaux de base.

Si ces priorités peuvent être prises en compte au niveau local et que la paix et la stabilité sont assurées au niveau national, les deux visions se rejoignent dans la recherche du bien-être social des populations basé sur le renforcement de l'économie.

Au vu de cette vision, un inventaire et une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces sont faits ; il s'agit de :

4.2. LES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES MAJEURES.

Ces contraintes, forces, opportunités et menaces sont présentées ainsi qu'il suit :

4.2.1 Forces et opportunités.

1. Utilisation croissante des ordures ménagères pour la production agricole ;
2. Existence de bas-fonds exploitable pour des cultures de contre saison ;

3. Forte production de fruits et légumes (oranges, tomate, piment, gombo) ;
4. Existence de marchés d'écoulement pour certains produits agricoles (soja, orange) ;
5. Disponibilité de mines (sable, gravier, granite, marbre) et ressources en eau fortement demandées ;
6. Intérêt grandissant des étrangers pour les sites touristiques locaux
7. Disponibilité des structures d'appui technique et financier pour accompagner le Développement ;
8. Forte demande de produits agricoles et d'élevage ;
9. Mise en oeuvre prochaine du projet d'extension du téléphone conventionnel ;
10. Possibilité de partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée.
- 11.

4.2.2 Faiblesses et Menaces

1. Baisse de la fertilité des terres ;
2. Faible capacité financière de la Commune ;
3. Techniques de production inadéquates ;
4. Impraticabilité des pistes ;
5. Accès difficile aux services de santé ;
6. Perturbation créée par les aléas et les dysfonctionnements climatiques
7. Prolifération des maladies hydriques et propagation des IST /VIH /SIDA ;

Pour rendre opérationnelle la vision de la Commune, des choix d'orientations stratégiques sont à faire. Ces orientations stratégiques sont formulées à partir des forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures.

4.3. Les orientations stratégiques

4.3.1. Promouvoir les filières agricoles en ajoutant les maillons manquant aux filières tomates et oranges, et en créant de nouvelles filières (soja, miel écologique, ananas).

Il s'agira de valoriser la forte production de fruits et légumes en profitant de la disponibilité des structures d'appui technique et financier et des possibilités de partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée, pour satisfaire la forte demande en fruits et légumes en toute saison. Bien entendu, il faudra réduire l'influence des perturbations liées aux aléas et dysfonctionnement climatiques.

4.3.2. Renforcer la capacité de financement de la Commune en améliorant ses ressources financières.

Il s'agit de valoriser les mines et autres ressources naturelles disponibles dans la Commune et améliorer la gestion des infrastructures marchandes et le réseau de communication. Pour ce faire, il faudra profiter de l'existence des structures d'appui technique et financier et des possibilités de partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée. Cela ne sera possible que si le système de collecte et de gestion des taxes est rendu performant.

Aussi faudra-t-il éviter le désastre écologique en respectant les principes d'exploitation des ressources naturelles.

4.3.3. Réduire l'analphabétisme, la prolifération des maladies hydriques et la propagation des IST/ SIDA en améliorant l'accès des populations aux services sociaux de base.

Pour ce faire, il faudra profiter de l'existence des structures d'appui technique et financier et des possibilités de partenariat de coopération décentralisée, pour améliorer l'environnement éducatif, la communication au sujet des soins de santé primaires et équiper les communautés en ouvrages hydrauliques.

4.3.4. Promouvoir le tourisme durable et l'artisanat en valorisant les sites touristiques potentiels et en renforçant les capacités des artisans locaux.

Il s'agit de profiter de l'intérêt grandissant pour les sites touristiques potentiels de la Commune pour promouvoir le tourisme durable et former les artisans locaux afin d'améliorer la qualité de leurs produits.

4.3.5. Améliorer l'équité et promouvoir le genre en intégrant des indicateurs genre sensible aux programmes et projets à mettre en oeuvre.

Pour ce faire, il faudra oeuvrer pour l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources et renforcer leurs capacités en vue d'augmenter leur participation aux prises de décisions.

La lecture de ces orientations ramène à des axes d'intervention qui entrent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'aménagement du territoire et le renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie. Ces derniers rappellent les orientations nationales relatives à la vision Bénin 2025 qui pour leur part, sont rallongées avec d'autres orientations relevant beaucoup plus de l'Etat. Il s'agit de la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance, de la diplomatie et de la promotion de valeurs morales (Solidarité, Equité, Respect de la parole donnée, Respect du patrimoine communal etc.).

Après la formulation de ces orientations stratégiques, un objectif global, des objectifs spécifiques et des résultats sont fixés pour l'élaboration d'un cadre logique pour le Plan Communal de Développement de Klouékanmè.

Ce cadre logique d'intervention couvre les cinq premières années de la mise en oeuvre du plan. Dans ce cadre logique la promotion des filières porteuses a une place de choix ; aussi, la commune a-t-elle prévu, entre autres que :

Le rendement des cultures est amélioré de 20%, des variétés sélectionnées sont introduites et le revenu monétaire s'est accru de 25% d'ici 2008.

Les filières tomate et orange sont développées. La production des fruits et légumes s'est accrue de 25% d'ici à 2008 à Klouékanmè.

4.4 Les filières leviers pour le développement économique local

Suite à l'entretien que nous avons eu avec les cadres techniques et le Maire de la commune de Klouékanmè, il ressort que tout appui au décollage économique de la commune par la promotion des filières devra commencer par l'appui au développement de la filière fruits et légumes avec la tomate en tête de liste.

En effet, selon les responsables de la commune, la production de tomate est l'une des activités phares de la commune. Ainsi, sa production en 2001 est de 11 790 tonnes, en 2002-2003, elle de 10 700 tonnes et en 2003-2004 il y a eu 13 632 tonnes produites (CF PDC de la commune P.25).

Ainsi, outre leur intention d'augmenter la production de la tomate, les responsables de la commune se plaignent de ce qu'une grande partie de la tomate produite chaque année est bradée et une autre bonne partie est pratiquement jetée à la poubelle alors qu'en période de pénurie, ce produit à valeur de l'or, en raison de la non existence de technique appropriée de transformation et de conservation.

Par ailleurs, le marché courant de vente est le marché local, généralement aux abords de la route Inter-Etat qui longe les principales contrées de production.

Aussi voudrions-nous proposer, pour une meilleure valorisation de ce produit :

- Créer des conditions attractives pour attirer des investisseurs dans le secteur ; ces investisseurs pourraient aider à régler non seulement le problème de bradage et de mise à la poubelle des tomates en période d'abondance en investissant dans le secteur de la transformation commercialisation.
- Etablir des relation de coopération intercommunales avec les autres communes productrices de tomates afin d'accroître la disponibilité en tomates fraîches (matières première) pour les usines de transformation qui seraient implantées par les investisseurs.

- Rechercher des marchés régionaux et internationaux potentiels pour l'écoulement à grande échelle de la tomate (brute ou transformée) ;
- Labelliser le produit (tomate brute et/tomate fraîche) de la commune pour garantir une bonne traçabilité du produit.

CONCLUSION

Dotée d'une forte potentialité agricole et de vastes étendues de zones à hydromorphie permanente, la commune de Klouékanmey peut garantir sa chance au développement économique par la promotion de la filière fruits et légumes ; la production de la tomate moyennant quelques actions d'accompagnement des producteurs par les techniciens et Autorités de la commune sera une source indéniable de revenus autant pour la population que pour la commune en tant qu'entité administrative.